

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Marché 2026.23

Prestations de services d'assurances pour l'Université de Lille

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

21/10/2026 à 12h00

Date limite de réception des questions :

14/10/2026 à 12h00

En application des dispositions prévues à l'article R2132-7 du Code de la commande publique, dans le cadre de cette consultation, toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par voie électronique. Les candidats et les soumissionnaires transmettent leurs documents via le profil acheteur de l'Université de Lille, PLACE (plate-forme des achats de l'Etat)

SOMMAIRE

<i>Modalités de remise des offres</i>	3
Copie de sauvegarde	3
Double envoi	3
<i>Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures</i>	3
<i>L'essentiel de la procédure</i>	4
1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public	5
2. Mode de passation choisi	5
3. Forme du marché	5
4. Objet du marché.....	5
5. Lieu d'exécution des prestations.....	6
.....	6
6. Durée du marché.....	6
7. Variantes.....	6
7.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires (variantes libres).....	6
7.2. Variantes à l'initiative du pouvoir adjudicateur (variantes imposées)	6
8. Visite facultative de risque.....	7
9. Conditions de participation à la consultation.....	8
10. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	9
11. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent.....	9
12. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat	9
13. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Code de la commande publique.....	9
14. DUME (Document unique de marché européen).....	9
15. Critères d'attribution.....	10
16. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)	12
17. Contenu de la candidature et de l'offre	12
18. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures	14
18.1. Condition d'envoi et remise des plis.....	14
18.2. Présentation des dossiers et format des fichiers.....	15
19.3. Antivirus	15

Modalités de remise des offres

	Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique. Par ailleurs, les candidats veilleront à remettre les documents de leur offre dans un format accessible à tous (.word ou .pdf pour les textes et .xls ou .pdf).  La taille maximum acceptée par la plateforme PLACE pour chaque document est de 1 Go. Dans le cas où le candidat n'arrive pas à déposer son offre, il devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour prévenir l'acheteur ou la plateforme du dysfonctionnement.
	Copie de sauvegarde La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique. Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
	Double envoi Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet <u>son offre en une seule fois</u>. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, <u>seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres</u> ».

Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

	Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question » Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique <u>jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres</u>. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr (250 caractères maximum).
	Signature électronique La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient. Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics.

L'essentiel de la procédure

	Objet	Prestations de services d'assurances pour l'Université de Lille
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Nombre de Lots	6 lots
	Délai de validité des offres	120 jours
	Clause sociale	Sans objet (article 12.4 du CCAP)
	Clause environnementale	Avec (article 12.3 du CCAP)
	Forme de Groupement	Autorisé
	Variantes	Imposées pour les lots 1 et 3 Autorisées pour les autres lots
	Durée prévisionnelle	4 ans ferme

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE	Direction de la Commande Publique dcp-fcstic@univ-lille.fr
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Adresse internet : https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/	

2. Mode de passation choisi

La procédure de passation pour cette consultation est la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 et R2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

Si nécessaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir aux articles R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique.

3. Forme du marché

Le marché est un marché de services **comportant des marchés ordinaires à prix forfaitaires et un accord-cadre à bons de commande à prix unitaires.** Il est composé de six (6) lots :

N° du Lot	Intitulé du lot	Forme contractuelle
1	Assurance multirisques dommages aux biens dont tous risques expositions	Marché ordinaire de services
2	Assurance bris de machine et tous risque informatique	Marché ordinaire de services
3	Assurance responsabilité civile et protection juridique	Marché ordinaire de services
4	Assistance	Marché ordinaire de services
5	Assurance individuelle accident	Marché ordinaire de services
6	Assurance ERASMUS +	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum et avec un montant maximum de 800 000 € HT

4. Objet du marché

Le présent marché a pour objet les prestations de services d'assurance pour l'Université de Lille. Ce marché est passé en appel d'offres ouvert.

Par ailleurs, l'Université de Lille se réserve la possibilité de passer un ou plusieurs marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique dans les conditions prévues au CCAP.

5. Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'exécuteront selon les dispositions et destinations prévues dans le CCTP

6. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 avec possibilité de résiliation réciproque annuelle nécessitant un préavis de 6 mois.

Code principal	Description
66515000-3	Services d'assurance dommage ou pertes
66515200-5	Services d'assurance aux biens
66516000-0	Services d'assurance responsabilité civile
66333000-3	Service d'assurance protection juridique
66512000-2	Services d'assurances accidents et maladie

7. Variantes

7.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires (variantes libres)

Les variantes (offre alternative) à l'initiative des candidats sont autorisées.

Toute variante proposée par le candidat doit obligatoirement être accompagnée d'une offre de base.

Les variantes proposées ne pourront porter que sur des éléments contractuels ou techniques présentant un intérêt pour l'établissement, sous réserve de respecter les exigences minimales définies au CCTP.

Les variantes libres seront analysées uniquement lorsqu'elles sont présentées avec une offre de base conforme au CCTP. Elles feront l'objet d'une analyse distincte de l'offre de base et ne seront examinées que si l'offre de base est régulière, acceptable et appropriée.

Il est rappelé aux candidats que l'acheteur doit pouvoir respecter ses obligations en matière de remise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique.

7.2. Variantes à l'initiative du pouvoir adjudicateur (variantes imposées)

En complément de l'offre de base, **les candidats sont tenus de présenter et chiffrer les variantes imposées mentionnées dans les documents de la consultation.** Chaque variante imposée constitue une solution alternative à la solution de base et est analysée selon les mêmes critères et modalités que les offres de base et les éventuelles variantes libres.

Les variantes imposées devant être présentées et chiffrées par les candidats pour le lot concerné sont récapitulées ci-dessous :

N° du Lot	Numéro de la variante imposée	Intitulée de la variante imposée
1	Variante imposée n°1	Franchise générale de 3 000 € Limite contractuelle d'indemnité (LCI) par sinistre: 99 900 000 €
1	Variante imposée n°2	Franchise générale de 10 000 € Limite contractuelle d'indemnité (LCI) par sinistre: 49 900 000
1	Variante imposée n°3	Franchise générale de 3 000 € Limite contractuelle d'indemnité (LCI) par sinistre: 49 900 000 €
3	Variante imposée n°1	Franchise fixe : 8 000 €

Les candidats devront impérativement répondre à toute variante imposée pour le lot concerné sous peine d'irrégularité de leur offre.

8. Visite facultative de risque

Afin de permettre aux candidats qui le souhaitent de mieux appréhender les caractéristiques et l'environnement des risques objet du présent marché, des visites des sites et locaux de l'acheteur peuvent être organisées.

Ces visites sont facultatives et ne constituent en aucun cas une condition de recevabilité des offres.

Les candidats souhaitant effectuer une visite devront en faire la demande auprès de l'acheteur dans les conditions et délais fixés ci-après.

Les demandes de visite devront être adressées à l'acheteur via l'adresse mail dcp-fcstic@univ-lille.fr au plus tard **6 jours ouvrés avant la date proposée pour la visite.**

Les modalités, dates et horaires des visites seront communiqués aux candidats concernés par l'acheteur. Les visites pourront être organisées individuellement ou collectivement, selon les contraintes d'organisation de l'acheteur.

La participation à une visite ne dispense pas les candidats de prendre connaissance de l'ensemble des documents de la consultation et des informations mises à leur disposition pour l'élaboration de leur offre.

Les candidats sont invités, lors de la visite, à formuler leurs éventuelles questions par écrit. Toute information apportée par l'acheteur au cours d'une visite et susceptible d'avoir une incidence sur l'élaboration des offres sera, le cas échéant, communiquée à l'ensemble des candidats dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation.

Aucune modification des documents de la consultation ne pourra résulter des seules informations communiquées oralement lors des visites.

L'absence de visite ne pourra en aucun cas être invoquée par le titulaire pour justifier, en cours d'exécution du marché, une modification de son offre, de ses garanties, de ses franchises, de ses conditions tarifaires ou de toute autre stipulation contractuelle.

9. Conditions de participation à la consultation

9.1. Conditions de participation des concurrents

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 et suivants du Code de la commande publique.

Les membres du groupement sont représentés par un mandataire. Dans le cas d'un contrat d'assurance, le rôle de mandataire est rempli par l'apériteur. L'apériteur désigné à l'acte d'engagement représente, le cas échéant, l'ensemble des co-assureurs prestataires et membres du groupement, vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

La coassurance s'exercera dans les conditions prévues par le Code des assurances.

Le partage du risque entre les coassureurs, exprimé en pourcentage, doit être indiqué dans la candidature.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature hors DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un formulaire DC1 et un formulaire DC2 qui lui est propre.

Comme pour les cotraitants, les candidats devront produire pour les sous-traitants les mêmes documents que ceux exigés pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Par ailleurs, les candidats concernés produiront un engagement écrit justifiant qu'ils disposent des capacités de ces prestataires pour l'exécution de l'accord-cadre.

Un même opérateur économique ne peut pas présenter plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

9.2. Sous-traitance

Le marché peut faire l'objet de sous-traitance conformément aux dispositions des articles L2193-2 et L2193-3 du Code de la commande publique.

Le candidat qui envisage de recourir à la sous-traitance devra fournir l'ensemble des éléments nécessaires à l'agrément du ou des sous-traitants concernés.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants.

Dans ce cas, il devra justifier, dès le stade de la candidature si la déclaration de sous-traitance a lieu avant la remise des offres, des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

À cette fin, le candidat fournira une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) dûment complétée et signée.

La notification du marché public vaut acceptation du ou des sous-traitants déclarés et agrément des conditions de paiement prévues.

10. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

✚ 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANCAIS

11. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- ✚ Financement sur les crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- ✚ Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ✚ Application de l'article R.2192-10 du Code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 du Code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

12. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

Le candidat veillera à remplir l'annexe au DC2. De plus, en cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-peut revêtir la forme qu'il souhaite (conjoint ou solidaire).

Le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la Commande Publique, interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

13. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Code de la commande publique

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

14. DUME (Document unique de marché européen)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de

l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

15. Critères d'attribution

15.1 Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du code de la commande publique seront éliminées.

15.2. Les motifs d'élimination des offres

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes.



L'absence du mémoire technique et/ou l'absence de prix entraînera le rejet de l'offre.

Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme **irrégulière** si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inacceptable** si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inappropriée** si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **anormalement basse** si son prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

LOTS 1 à 5 :

Critères	Pondération
⇒ Valeur Technique appréciée en fonction du Cadre de réponse technique et de la Fiche d'observation et de réserves au regard des sous-critères suivants :	55%
Nature et étendue des garanties	20%
Qualité de gestion des sinistres et accompagnement	15%
Plafonds d'indemnisation, franchises et limites contractuelles d'indemnisation (LCI)	15%
Stabilité et sécurisation de la couverture assurantielle	5%
⇒ Performance environnementale de l'offre et des mesures proposées pour réduire les impacts environnementaux liés à l'exécution du marché	5%
⇒ Prix apprécié en TTC en fonction de l'annexe financière	40%
Montant de la prime de base : ce calcul sera effectué par application du prix unitaire sur la dernière assiette de prime connue et/ou sur une assiette de prime estimative. L'offre la moins-disante obtiendra la note maximum	40%
TOTAL	100 %

LOT 6 : ERASMUS + :

Critères	Pondération
⇒ Valeur Technique appréciée en fonction du Cadre de réponse technique et de la Fiche d'observation et de réserves au regard des sous-critères suivants :	55%
Nature et étendue des garanties	20%
Qualité de gestion des sinistres et accompagnement	15%
Plafonds d'indemnisation, franchises et limites contractuelles d'indemnisation (LCI)	15%
Stabilité et sécurisation de la couverture assurantielle	5%
⇒ Performance environnementale de l'offre et des mesures proposées pour réduire les impacts environnementaux liés à l'exécution du marché	5%
⇒ Prix apprécié en TTC en fonction de l'annexe financière	40%
Montant de la prime de base : ce calcul sera effectué par application du prix unitaire sur la dernière assiette de prime connue et/ou sur une assiette de prime estimative. L'offre la moins-disante obtiendra la note maximum au regard du total DQE en euros TTC.	40%
TOTAL	100 %

Pour le critère « Prix », le critère sera évalué comme suit pour les lots 1 à 5 :

- 🚦 L'évaluation est réalisée à partir des montants TTC figurant dans l'annexe financière
- 🚦 La note est calculée selon la formule suivante :
Note = (40 x montant de l'offre la moins-disante) / montant de l'offre du candidat

Pour le lot 6 :

- 🚦 L'évaluation est réalisée à partir des montants TTC figurant dans l'annexe financière



La note est calculée selon la formule suivante :

Note = (40 x montant total de l'offre la moins-disante du DQE en euros TTC) / montant total du DQE du candidat analysé

Pour les critères « Technique » et « Performances environnementales », ces critères (ainsi que leurs sous-critères) seront analysés sur la base du barème suivant :

Barème de notation				
Absence réponse	Insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
0 % des points	25% des points	50% des points	75% des points	100% des points

16. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

16.1. Liste des pièces contenues dans le dossier de consultation

-  REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
-  CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
-  CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) PROPRE A CHAQUE LOT
-  ATTR11 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SON ANNEXE FINANCIERE (ANNEXE DE TARIFICATION)
-  CADRE DE REPONSE TECHNIQUE
-  LA FICHE D'OBSERVATIONS ET DE RESERVES
-  FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
-  FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
-  ANNEXE DC2
-  FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
-  LE DOSSIER « ANNEXES » (36 DOCUMENTS) COMPRENANT, NOTAMMENT, LA SINISTRALITE ET LES PLANS DE MASSE

16.2. Documents exigés pour la régularité

L'absence d'un des documents suivants entraînera le rejet de l'offre comme irrégulière (sous réserve des dispositions de régularisation prévues par le Code de la commande publique, étant entendu que la décision de procéder à une telle régularisation, si elle est possible, relève de la seule appréciation du pouvoir adjudicateur) :

- L'Acte d'engagement
- L'Annexe de tarification
- Le Cadre de réponse technique
- La Fiche d'observations et de réserves

17. Contenu de la candidature et de l'offre

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

PARTIE CANDIDATURE

- ✚ DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur
- ✚ DC2 Déclaration du candidat
- ✚ Annexe DC2
- ✚ Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- ✚ Fiche de création fournisseur
- ✚ Attestations fiscales et sociales en cours de validité
- ✚ L'attestation d'assurance et de caution financière conformément au Code des assurances
- ✚ Relevé d'identité bancaire
- ✚ Certification d'aptitude légale ou réglementaire à exercer l'activité professionnelle objet du présent marché.

- Entreprises d'assurance :

- une attestation ou un justificatif d'agrément délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), précisant la référence de l'agrément ou le numéro de l'entreprise régulée

- Courtiers ou sociétés de courtage :

- un justificatif d'immatriculation au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS), en cours de validité

- une copie du mandat délivré par la ou les entreprises d'assurance les habilitant à présenter et à gérer le risque, précisant expressément l'étendue des pouvoirs qui leur sont conférés.

- Agents généraux :

- une copie de leur mandat d'agence ou de leur mandat d'exclusivité.

PARTIE OFFRE

- ✚ L'ATTRI1 (Acte d'engagement) dûment complété, daté et signé et ses annexes ci-dessous :

- **L'annexe 1 : l'annexe financière du lot concerné dûment complété, daté et signé.**

Pour rappel, le candidat doit chiffrer toutes les variantes imposées par le pouvoir adjudicateur.

- **L'annexe 2 : La Fiche d'observations et de réserves**

- ✚ Le Cadre de réponse technique dûment complété.

Le candidat veillera à compléter les 2 onglets de ce document (Valeur technique et Performances environnementales) sous peine d'irrégularité.

- ✚ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial

- ✚ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial

18. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

La présente consultation est passée en application des articles R2132-1 à R2132-14 du Code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/comment-fonctionne-la-dematerialisation-des-marches-publics>

- Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (250 caractères maximum).

- Signature électronique

La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient. Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics>.

18.1. Condition d'envoi et remise des plis

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3065464&orgAcronyme=f2h>

Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics>

Les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr (PLACE) une « Aide » comprenant un « guide utilisateur », des modules d'autoformation et des outils qui précisent les conditions et modalités d'utilisation de la plateforme des achats ; notamment les prérequis techniques et certificats électroniques nécessaires si le soumissionnaire souhaite recourir à la signature électronique de son offre.

Les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

18.2. Présentation des dossiers et format des fichiers

Les candidats doivent présenter leurs offres sous forme de fichiers électroniques respectant les prescriptions suivantes :

- ✚ **Formats acceptés** : .pdf, .doc, .docx, .ppt, .pptx, .xls, .xlsx, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et les documents .html.
- ✚ **Taille maximale** : chaque document individuel ne doit pas dépasser **1 Go**.
- ✚ **Dépôt des documents** : privilégiez le dépôt des pièces directement depuis votre poste de travail.
- ✚ **Nombre de fichiers** : pour les réponses comportant un nombre important de pièces, il est recommandé de regrouper les documents dans des dossiers compressés (.zip, .rar, .7zip).
- ✚ **Nom des fichiers** : évitez l'utilisation de caractères spéciaux dans les noms de documents (% , ! , ? , à , æ , \$, £ , ...).
- ✚ **Poids total de l'offre** : afin de prévenir tout problème technique lors de l'ouverture des plis, il est recommandé que le poids global de l'offre ne dépasse pas **4 Go**.

Il appartient au candidat de s'assurer que les fichiers transmis sont lisibles, non corrompus et conformes aux formats et tailles précisés. En cas de fichier illisible ou infecté, le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu responsable et le document sera réputé non remis.

19.3. Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.